

Étaient présents

CFDT : , Gwenaëlle L'HUILLIERE, P. GROSROYAT
CGT - FO - UNSA

Présidence : M. le Secrétaire Général Rol-Tanguy ,

Ministère : M. CAZOTTES DRH, M. BILLIOTTET Sous-Directeur PSPP, Mme CHARRIER-ANKOV, Mme ROUSSIN, Mme LAURENT-VIGNES (ISTT), Mme HERMANS, Mme PATERNOTTE.

Le CHSCTM commence par une minute de silence à la mémoire de Monsieur Alain AMPHIMAQUE décédé tragiquement le 23 juin 2015 au centre d'intervention de la DIRIF à Champigny-sur-Marne 94.



Déclaration-UFETAM CFDT

Monsieur le secrétaire général, Mesdames, Messieurs,

Notre première pensée va à l'épouse, à la famille et aux proches de Monsieur Alain AMPHIMAQUE décédé tragiquement le 23 juin 2015 au centre d'intervention de la DIRIF à Champigny-sur-Marne.

Une fois de plus un de nos collègues meurt au travail.

Bien évidemment l'enquête définira les causes de l'accident et les mesures à prendre, mais peut-être aurait-il fallu se poser ces questions avant, c'est le principe même de l'évaluation et de la prévention des risques professionnels.

Vous présidez aujourd'hui pour la première fois le nouveau CHSCT Ministériel. Ceci, nous l'espérons, démontre l'intérêt que vous portez à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail de vos personnels. C'est pour nous, une satisfaction.

Nous voudrions également que vous portiez la même attention aux conditions de travail des membres de ce comité. Il est bien entendu que le vendredi est une journée de travail comme les autres, mais les réunions, sur la journée, nous posent des problèmes pour exercer nos mandats, rédiger le compte rendu et rentrer, pour les provinciaux, sans faire exploser les amplitudes horaires journalières.

Aussi, nous vous invitons fermement à ne pas renouveler cette exception.

L'amélioration du dialogue social (même si tout le monde en parle) ne se décrète pas.



Il se juge dans les faits, sur le fonctionnement, c'est à dire sur la qualité des échanges et la prise en compte de nos demandes, ainsi que sur les moyens que l'on se donne pour y parvenir.

Nous avons rendu à Monsieur BOORLO, en séance du CTM, sa circulaire sur le dialogue social puisqu'elle ne servait à rien. il serait dommageable, que nous rendions, à peine signée, l'instruction du gouvernement sur les modalités du dialogue social à Mmes Royal et Pinel en CTM Budgétaire puisqu'elles seront présentes.

Vous voyez, Monsieur le secrétaire général, pour la CFDT, des pistes de progrès existent !

Les conditions de travail et la pénibilité sont des chantiers prioritaires de Madame la ministre Ségolène Royal

Des grands thèmes sont mis en exergue :

l'organisation du travail, la pénibilité

les risques psychosociaux.

Pour la CFDT, ces thèmes sont étroitement liés voire indissociables.

Nous saluons et entendons la volonté politique de prévenir les risques professionnels, mais qu'en est-il de l'obligation de résultat ?

Les années se suivent avec des morts au travail, des accidents graves, des suicides, on ne parle plus des tentatives de suicides et des malaises mortels, puisque vous avez décidé de ne plus communiquer sur ce sujet, y compris aux membres du CHSCTM, ni dans le bilan social du ministère, c'est pourtant (sans en tirer des conclusions), un indicateur indispensable pour mener une véritable politique de prévention.

33 services n'ont pas répondu au questionnaire alimentant le bilan national des accidents de travail 2014, ce qui exclut de fait 21 245 agents et démontre qu'il ne faut pas relâcher la pression sur les services.

Mais, des pressions ils en ont tellement, que de toutes, ce n'est certainement pas dans ces domaines que la priorité est donnée.

Les chiffres le démontrent. En 2014 il y a eu 23 920 jours d'arrêt d'accident de travail (au sens strict), 53 maladies professionnelles reconnues générant 5 304 journées d'arrêt de travail.

Ces chiffres nous interpellent, d'autant que la majorité des personnels qui étaient sur des activités identifiées « à risques » agents, chefs d'équipe d'exploitation, OPA, services de navigation a été transférée.

A ce jour, on déplore 2 accidents mortels, 1 accident grave et 4 suicides.

Le tapis roulant des réorganisations, des fusions, des transferts et des privatisations et maintenant de la réforme territoriale, ne s'est jamais interrompu, générant pour les personnels des inquiétudes et de la souffrance au travail, et pour les services une surcharge de travail ne leur permettant pas d'exercer dans les domaines de la prévention, l'hygiène et la sécurité, leurs obligations en la matière qui sont nombreuses.

En revenant sur les réorganisations territoriales en cours, les retours que nous en avons des personnels sont aux antipodes du discours de l'administration !

Les agents sont dans l'ignorance complète quant à leur avenir, (missions, mobilité géographique et fonctionnelle, etc.) La langue de bois et/ou l'ignorance des chefs de services génèrent du stress facteur de souffrance au travail.

Quand est-il de la prise en charge des risques psychosociaux, je n'ose à peine parler de la qualité de vie au travail (QVT), prônée par la DGAFP et notre Ministre ?

Pourtant l'instruction du gouvernement du 19 août 2014 signée par nos ministres est claire sur le sujet. Pour exemple, le 2^{ème} engagement stipule « avant toute décision de changement important, les conséquences humaines doivent être analysées en associant partenaires sociaux, acteurs de la prévention et management de proximité ... » http://www.cfdt-ufetam.org/infosutiles/hs/instruction_19-08-14_prevention_RPS_MEDDE.pdf.

Merci de communiquer aux membres de ce comité l'état des plans concertés de prévention des RPS qui était attendu pour fin 2014.

D'autre part, quel retour aurons-nous des mesures des 4 indicateurs mis en place dans les services par la note DRH du 23 septembre 2014 ?

Sur le terrain à l'initiative des organisations syndicales, les assemblées générales et heures mensuelles d'information se multiplient, le nombre de participants démontre bien qu'il y a une forte attente de communication sur ce sujet et un manquement de l'administration locale et nationale.

Le mutisme de nos Ministres renforce considérablement les inquiétudes témoignées.

Au sein de cette instance, nous poursuivons les mêmes objectifs : améliorer la prévention, réduire les risques, mettre en œuvre une véritable politique de prévention avec une réelle prise en charge à tous les niveaux.

Comme vous pouvez le constater, Monsieur le Secrétaire Général, la responsabilité qui vous incombe est énorme. Il s'agit des impacts des décisions politiques ou administratives sur la vie des agents de nos services avec toutes leurs conséquences sociales et familiales.

Nous devons apporter des réponses et démontrer ensemble notre utilité sur ces sujets.

Je vous remercie.

Réponses du SG à nos interrogations :

- **le CHSCT-M** a été reporté suite au déplacement du SG à Mayotte et à la Réunion. C'était la seule date de disponible avant l'été, il évitera au maximum les vendredis pour les prochaines réunions.
- **Réforme territoriale** : il ne faut pas aller trop vite mais en même temps, le rôle du service public est de s'adapter aux décisions des parlementaires et du Sénat
- **Agenda social** : il y a une véritable manifestation d'attention de la part des ministres (2 RDV avec Ségolène Royal et 1 prévu avec Sylvia Pinel). Notre demande sur le dialogue social lui paraît surprenante et en totale contradiction avec le boycott des CTM.
- **L'instruction du 19 août 2014** sur les RPS sera appliquée à l'automne pour la réforme territoriale... (nous ne devons pas avoir la même lecture du 2^{ème} engagement !)

1/Compte-rendu des CHSCT précédents :

Nous faisons nos remarques et soulignons la qualité du compte-rendu.

2/Tableaux des accidents MEDDE/MLTER, services de rattachements.

Au 26/06/2015 on déplore :

- 2 accidents mortels,
- 1 accident grave,
- 4 suicides

L'administration commente les tableaux

La CFDT : nous déplorons toujours de ne pas avoir les tableaux concernant les tentatives de suicides et les malaises. Nous demandons, une fois de plus, une enquête de compréhension sur tous accidents ou incidents graves ou qui l'auraient pu l'être et les suicides ou tentatives de suicide.

L'administration veut laisser au plan local la décision de faire une enquête ou non, nous le déplorons.

3/Projet de règlement intérieur.

Nous faisons nos amendements, le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

4/Élection du secrétaire du CHSCTM.

Deux candidats se présentent : CGT et FO.

Sur 6 voix (un titulaire de l'UNSA a dû partir), c'est le candidat CGT qui est élu avec 4 voix, contre 2 voix pour le candidat FO.

5/Présentation du bilan 2014 des maladies professionnelles. http://www.cfdt-ufetam.org/infosutiles/hs/bilan_maladies_professionnelles_2014.pdf

L'administration présente le bilan et les tableaux, nous faisons nos remarques.

On recense 53 maladies professionnelles reconnues pour 2014, mais quand on connaît le parcours du combattant pour se faire reconnaître, nous pensons qu'il serait intéressant d'intégrer dans le bilan le nombre de demandes.

Nous demandons des précisions sur le périmètre considéré dans ce bilan. Tient-on compte des agents mis à disposition ?

La question du périmètre est donc un véritable point dur, de même que l'aspect qualitatif de cette étude à affiner.

L'administration propose donc de constituer un groupe de travail en plus de la commission de suivi pour travailler sur ces questions.

6/Présentation du bilan 2014 des accidents de travail. http://www.cfdt-ufetam.org/infosutiles/hs/bilan_national_accidents_travail_2014.pdf

CFDT : mêmes questions que précédemment concernant le périmètre. Ces bilans sont certes utiles pour la Fonction publique et le bilan social du ministère, mais concernant leur utilisation dans une vraie démarche de prévention des risques professionnels, nous sommes dubitatifs. Quand nous voulons plus précisément rentrer dans un domaine particulier ou un risque particulier, il est difficilement exploitable. L'intérêt c'est que l'on voit que les années se suivent et se ressemblent, les accidents sont toujours là et ne diminuent pas, la population concernée est toujours la même.

Nous proposons, pour faire évoluer la prévention, de ne plus se satisfaire de statistiques globales, mais de pouvoir sur un risque particulier (exemple les Troubles Musculo Squelettiques TMS) **faire un focus** précis pour pouvoir faire des recommandations plus précises sur ce thème, et voir si cela donne des résultats et ainsi de suite pour les autres risques identifiés.

Le SG considère l'idée de focus comme pertinente, le document est un socle insuffisant, il faut trouver un ou deux sujets prioritaires pour travailler avec la DRH (comme cela a été fait pour l'accidentologie dans les DIR).

L'administration propose donc de se réunir à la rentrée pour fixer les objectifs prioritaires.

7/Examen du projet d'annexe à la circulaire du 15 mai 2013 portant instruction sur la gestion des risques sanitaires liés à l'amiante dans le cas de travaux sur les enrobés http://www.cfdt-ufetam.org/infosutiles/hs/projet_annexe_circulaire_15-05-13_reperage_amiante.pdf

Cette annexe a été élaborée en groupe de travail « Santé et Sécurité dans les DIR ». Elle a fait l'objet de nombreux amendements et nous est présentée dans sa version finale qui nous convient. La fiche d'exposition reste, quant à elle, à revoir.

8/Points divers

Droit d'alerte en DIR NO.

Le SG demande qu'un point complet soit fait aux membres du CHSCT-M pour leur compréhension complète et ce point sera revu.

Point sur la réforme territoriale :

En commission de suivi, il a été demandé conjointement par toutes les organisations syndicales qu'un point soit fait sur la réforme.

Nous demandons donc au SG de bien vouloir nous dire quelles sont les mesures d'accompagnement qui seront prises pour les personnels concernés.

Il nous a répondu que la seule instance qui pouvait parler de ce sujet c'était le CTM. Et comme nous refusions le dialogue Dont acte.

En réponse, la CFDT indique qu'à partir du moment où cette réforme impacte les conditions de travail des personnels, le CHSCTM qui a un rôle de conseil au niveau du CTM, est bien compétent sur ces sujets.

Prochaine réunion du CHSCTM le 6 octobre 2015.